

Arrêté portant modification de la composition de la conférence sanitaire du territoire de Perpignan

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles R.6131-1 à R.6131-8

Vu l'arrêté n° DIR/026/I/2005 du 31 janvier 2005 du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation du Languedoc-Roussillon fixant le découpage géographique des territoires de santé en Languedoc Roussillon,

Vu l'arrêté n°DIR/254/X/2005 modifié du 7 octobre 2005 portant composition de la Conférence sanitaire du territoire de Perpignan,

Sur proposition de l'Association des maires des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1: Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n°DIR/254/X/2005 modifié du 7 octobre 2005 portant composition de la Conférence Sanitaire du Territoire de Perpignan sont modifiées ainsi qu'il suit :

6. Représentants des Elus:

- Monsieur Paul BLANC, Sénateur Maire de Sournia
- Monsieur Daniel DELESTRE, Maire d'Osséja
- Monsieur Jean CASTEX, Maire de Prades
- Monsieur Jean-Jacques FORTUNY, Maire de Bourg Madame
- Madame Hélène JOSENDE, Maire d'Angoustrine-Villeneuve- Les -Escaldes
- Monsieur Jean-Claude PORTELLA , Maire de Cerbère
- Monsieur Elie PUIGMAL, Maire de Saint Estève
- Monsieur Alexandre PUIGNAU, Maire de LES CLUSES
- Monsieur Jean REDE, Maire de Banyuls sur Mer
- Monsieur Alain TORRENT, Maire de Céret
- Monsieur Jean-Paul ALDUY, Président de Perpignan Méditerranée communauté d'agglomération
- Monsieur Georges ARMENGOL, Président de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne
- Monsieur René OLIVE, Président de la communauté de communes des Aspres
- Monsieur Alexandre REYNAL, Conseiller général du département des Pyrénées-Orientales
- Monsieur CRESTA Jacques, Conseiller régional

Article 2 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon et du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le - 2 JUIL. 2008



Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation
Docteur Alain

Copie certifiée conforme à
l'original présenté.

Perpignan, le 1.1 JUIL. 2008

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et sociales

Inspecteur Principal

Catherine BARNOLE

DIR / N° 310 / 3008

ARRETE PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE HOSPITALIER «MARECHAL JOFFRE » DE PERPIGNAN

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Vu Le Code de la Santé Publique notamment l'article L.6143-5 ;
- Vu L'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- Vu Le décret n° 2005-767 du 7 juillet 2005 relatif aux Conseils d'Administration, aux Commissions Médicales et aux Comités techniques des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- Vu Le décret 2005-1656 du 26 décembre 2005 et son rectificatif du 4 février 2006 relatif aux conseils de pôles d'activité et la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques des établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;
- Vu L'arrêté DIR/707/VI/2001 de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 25 juin 2001, fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal JOFFRE » de Perpignan ;
- Vu L'arrêté DIR/135/VI/2004 de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 4 juin 2004 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan (représentants des collectivités territoriales) ;
- Vu L'arrêté DIR/270/VIII/2004 de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 13 août 2004 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal JOFFRE » de Perpignan (Personnes qualifiées) ;

.../...

0108

- Vu L'arrêté DIR/290/XI/2005 de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 16 novembre 2005 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal JOFFRE » de Perpignan (représentants des usagers) ;
- Vu L'arrêté DIR/42/2006 de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 14 février 2006 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan (représentants des personnes qualifiées) ;
- Vu L'arrêté DIR/272/2006 de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 16 octobre 2006 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal JOFFRE » de Perpignan (représentant de la C.I.S.R.M.T.) ;
- Vu L'arrêté DIR/253/2007 de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 2 juillet 2007 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan (représentants de la CME) ;
- Vu L'arrêté DIR/139/2008 de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 7 avril 2008 relatif à la désignation des communes de RIVESALTES et SAINT ESTEVE ;
- Vu L'arrêté DIR/141/2008 de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 7 avril 2008 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier «Maréchal Joffre » de Perpignan (représentant du personnel titulaire) ;
- Vu L'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Mairie de Perpignan dans sa séance du 11 avril 2008 portant désignation de ses membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan ;
- Vu La délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT ESTEVE dans sa séance du 14 avril 2008 portant désignation du membre appelé à siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan ;
- Vu L'extrait n° 4 de la délibération de l'Assemblée Départementale dans sa séance du 14 avril 2008 portant désignation de ses membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan ;
- Vu La délibération du Conseil Municipal de la commune de RIVESALTES dans sa séance du 30 mai 2008 portant désignation des membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan ;

.../...

ARRETE

Article 1°: L'article 1 de l'arrêté DIR/181/2008 DU 15 avril 2008 portant composition nominative des membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan est modifié en ce qui concerne le représentant de la commune de Rivesaltes :

Au lieu de Monsieur André BASCOU, Maire de Rivesaltes :

LIRE :

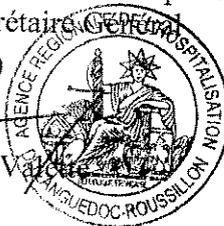
- Mme. Clotilde LAFFONT.

Article 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du Conseil d'Administration et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

MONTPELLIER, le - 3 JUIL. 2008

Pour le Directeur et par délégation

Le Secrétaire Général


Gérard Valleron


Copie certifiée conforme à
l'original présenté.

Perpignan, le 08 JUIL. 2008

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et sociales
Inspecteur Principal


Catherine BARÑOLE